

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE D'ADL

ADL -**Association de Développement Local pour l'emploi et la formation**- est depuis plus de 35 ans un acteur majeur du secteur associatif à Villeurbanne. Créée par des militants associatifs et des professionnels, ADL œuvre en faveur des publics éloignés de l'emploi et des personnes en grande précarité. A ce titre, ADL assure plus de 1 200 accompagnements par an.

En ce sens, **ADL** s'engage dans la lutte contre l'exclusion socio-économique et les différentes formes de discrimination autour de quatre axes d'intervention complémentaires :

- 1 - *Un accompagnement à la recherche d'emploi*¹
- 2 - *Un appui à la création d'entreprise : ante et post création*¹
- 3 - *Des ateliers et formations numériques et multimédia*¹
- 4 - *Un fort engagement dans la Lutte Contre les Discriminations*

Notre activité concerne principalement les habitants de Villeurbanne, dont la population des Quartiers Prioritaires de la Ville. D'autre part, elle vise sans discrimination les personnes en recherche d'emploi, en difficulté d'insertion socio-économique ou les publics relevant des minima sociaux, dont le RSA, l'ASS, l'AAH.

Ainsi, selon la nature et l'ampleur des besoins, une personne peut bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'une seule ou de plusieurs des quatre axes d'intervention et ce, de manière successive ou simultanée.

Pour réaliser ses missions, ADL s'appuie sur un partenariat très actif avec les pouvoirs publics, les services publics de l'emploi ainsi que sur un large réseau d'organismes et de professionnels. Ainsi, l'activité d'ADL est notamment agréée, conventionnée et soutenue par le FSE, BPI France, l'Etat, la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la fondation AFNIC. ADL est également membre actif des réseaux RMI 69 et LYVE.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'EMPLOI

L'ensemble des personnes suivies par ADL bénéficient d'un accompagnement intense, régulier et individuel. De plus, ces entretiens individuels sont complétés par des ateliers collectifs et des actions de mobilisation, en tenant systématiquement compte de la situation socio-professionnelle des publics.

Ainsi, être accompagné à la recherche d'emploi par ADL signifie notamment :

- ✓ Travailler son projet professionnel,
- ✓ Acquérir les techniques de recherche d'emploi,
- ✓ Identifier des formations et savoir rechercher des financements,
- ✓ Etre informé des métiers porteurs que propose le marché du travail,
- ✓ Etre mis en contact avec le réseau économique local, les acteurs de l'insertion par l'activité économique, les organismes de formation ou tout autre organisme du réseau d'ADL,
- ✓ Bénéficier d'un suivi après la signature d'un contrat de travail ou après une entrée en formation,
- ✓ Bénéficier de sorties culturelles ciblées (Culture pour Tous).

¹ Ces actions sont pour parties cofinancées par le Fonds social européen Plus (FSE+).

L'ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISE (ANTE ET POST-CREATION)

ADL est membre actif du réseau LYVE². L'ensemble des créateurs d'entreprise bénéficie d'un accompagnement individuel adapté à l'état d'avancement de leur projet. Au-delà, un ensemble d'actions collectives complètent et approfondissent le suivi individuel : ateliers collectifs, évènements en lien avec l'entrepreneuriat, un réseau de chefs d'entreprises et de partenaires ressources, etc.

Selon les besoins, les publics sont accompagnés par une conseillère à la création d'entreprise ou par la cheffe de projet CITESLAB-REVELATEURS DE TALENTS, dispositif pour lequel ADL a été labellisée par BPI France pour le territoire de Villeurbanne.

Pour un porteur de projet, être accompagné par ADL signifie notamment :

- ✓ Être aidé dans la clarification de son idée,
- ✓ Vérifier l'adéquation femme/homme et projet,
- ✓ Tester puis valider son projet,
- ✓ Être accompagné dans la réalisation de son étude de marché,
- ✓ Bénéficier d'un appui juridique, fiscal et social,
- ✓ Être guidé dans le montage financier de son projet,
- ✓ Être aidé à la recherche de financements et de partenariats.

Aussi, pour un chef d'entreprise, être accompagné par ADL signifie notamment :

- ✓ Bénéficier d'un appui méthodologique et se voir transmettre des outils ayant pour objectif la pérennité de l'entreprise : activité commerciale, développement de l'entreprise, communication externe, gestion et suivi financier, etc.,
- ✓ La possibilité d'être « évalué » et se voir proposer des actions correctives.

ATELIERS & FORMATIONS NUMERIQUES ET MULTIMEDIA

Un socle minimal de compétences numériques est aujourd'hui aussi important que la maîtrise de la langue française pour l'autonomie et l'accès aux droits des publics éloignés de l'emploi, voire en grande précarité. C'est pourquoi, ADL propose depuis 25 ans un ensemble complet d'ateliers et de formations adaptés à tous les niveaux et dont le rythme tient compte de la situation individuelle de chaque bénéficiaire.

Au début de chaque suivi, ADL réalise un diagnostic systématique pour évaluer la réalité des besoins et met ensuite à disposition des publics des outils, des contenus et des programmes personnalisés et modulables.

Etre accompagné dans un atelier et/ou une formation numérique signifie notamment :

- ✓ Des petits groupes de 4 personnes au maximum,
- ✓ Des séquences de travail d'1h30 à 3h00,
- ✓ Ce soutien concerne les personnes en recherche d'emploi, de formation et/ou souhaitant accéder aux sites numériques de droit commun,
- ✓ Tous nos ateliers et formations numériques sont animés par des professionnels du numérique.

² LYVE : plateforme collaborative créée à l'initiative de la Métropole de Lyon pour faciliter la vie des entrepreneurs grâce notamment à la proposition d'un service en ligne et la mise à disposition d'une communauté au service de l'entrepreneuriat avec un réseau de 300 experts de la création d'entreprise.



LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATION

ADL est membre du réseau de vigilance en faveur de l'égalité et de la non-discrimination depuis sa création en 2008. Nous sommes, dans ce cadre, signataire de la Charte d'engagement Villeurbannaise de la Lutte Contre les Discriminations et nous agissons notamment contre toute entrave d'accès à l'insertion socio-économique et à la création d'entreprise.

A ce titre, **ADL a été à l'initiative du tout premier testing** de la discrimination subie par les créateurs d'entreprise **auprès des banques**. De plus, **ADL héberge une permanence juridique animée par une avocate experte du droit de la non-discrimination**. Enfin, la lutte contre les discriminations est un engagement citoyen et bénévole fort qui transcende l'ensemble des activités qu'ADL réalise dans le cadre des trois premiers axes d'intervention.

Pour toutes demande d'information, d'orientation et/ou d'inscription :

Votre contact : Association ADL

13 rue Docteur Ollier - 6910 Villeurbanne

Métro A : Arrêt Gratte-Ciel - Bus C26 & 69 : Arrêt Gratte-Ciel Métro

Tél : 04 78 85 22 22 - Email : contact@asso-adl.fr

Site web : <https://asso-adl.org>

L'accueil physique et téléphonique est assuré :

✓ du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

✓ le vendredi de 8h30 à 12h30.